



Promesse de cession sous seing privé

Par Mimi97420

Bonjour dans le cadre d'un projet d'achat de patientèle d'un cabinet infirmier libéral. La promesse de cession sous seing privé, doit on obligatoirement le faire enregistrer cette acte aux impôts ? Ou uniquement le contrat de cession ? Merci pour votre retour.